



DÉFI EMPLOI

Aide financière aux entreprises de moins de 11 salariés pour la formation interne d'un nouveau collaborateur en CDI ou CDD de + de 6 mois, avec un temps de travail supérieur ou égal à 80%



OBJECTIFS :

Pour favoriser l'embauche des entreprises de moins de 11 salariés, OCAPAT accompagne et soutient le recrutement et la formation d'un salarié recruté en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.

La formation est assurée en interne par un salarié de l'entreprise ou son dirigeant avec l'appui et l'accompagnement d'un prestataire spécialisé et référencé par OCAPAT, qui définit le projet d'intégration, le suit et l'évalue.

C'est dans ce cadre que l'ALPA vous accompagne dans la définition de votre projet de formation interne et dans vos démarches pour obtenir des aides financières pouvant aller jusqu'à 1 815 € (tous frais déduits).

(1) OCAPAT est l'Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

ETAPE 1 : *(si vous avez déjà recruté, passez à l'étape 2)*

- Analyser votre besoin en recrutement (missions, profils...)
- Diffuser des offres d'emploi
- Sélectionner plusieurs candidats en vue d'un entretien.

ETAPE 2 :

- Construire votre projet de formation interne (200h maximum)
- Suivre et évaluer le PIF (Protocole Individuel de formation) du nouvel(le) embauché(e)
- Accompagner l'entreprise dans la gestion administrative du dossier pour obtenir les aides financières.



Votre interlocuteur :

M. Jean-Benoît VAUCOURT

Jean-benoit.vaucourt@alpa-is4a.fr

06 34 90 64 57

ALPA - 2 Les Noires Terres - 54740 HAROUÉ

www.alpa-is4a.fr